

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Morphini hydrochloridum trihydricum

N° d'article

05500000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Narcotique, analgésique, opiacé

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 3	H331
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361fd
Lact.	H362

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Conseils de prudence ***

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur 375.89

Composants dangereux ***

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

No. CAS 6055-06-7

No. EINECS 641-595-2

Numéro EXEMPT

d'enregistrement

Concentration >= 100 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 3 H331

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

Repr. 2 H361fd

Lact. H362

ATE	orale	335	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0.5	mg/l

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Tenir chaud et calme. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, Vomissements, Dyspnée, Troubles astmatiques, confusion, Céphalées, Engourdissement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau, Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Développement des gaz toxiques. La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Acide chlorhydrique (HCl); Le produit est combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sûreté. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas inhale les poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre lors du transvasement. Eviter la formation de poussières. Le produit est capable d'explosion de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nettoyer complètement après le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection; Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

solide

Couleur

blanc

Odeur

inodore

État de la matière

poudre cristalline

Point de fusion

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

Valeur env. 200 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclairValeur °C
Remarque Non applicable**valeur pH**

Remarque Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque N'est disponible

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur 42 g/l

allumage minimum

allumage minimum 50 à 100 MJ

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

Autres données

chimique stable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 335 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

Espèces	rat	
DL50	335	mg/kg
Remarque	Risque de malformation congénitale du foetus.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Remarque	Risque de malformation congénitale du foetus.
----------	---

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	0.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Remarque	Irritant pour les voies respiratoires.
----------	--

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Remarque	Risque de malformation congénitale du foetus.
----------	---

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Irritant pour la peau.
----------	------------------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

évaluation	irritant
------------	----------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.
----------	--

sensibilisation

Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation (Composants)

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Voie d'exposition	dermale
évaluation	May cause allergic skin reactions.

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

Voie d'exposition	par inhalation
évaluation	May cause allergic reactions of respiratory system.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Peut causer défavorable reproductive effects.
Remarque	Risque de malformation congénitale du foetus.

Toxicité reproductrice (Composants)

(4R,4aR,7S,7aR,12bS)-3-methyl-2,4,4a,7,7a,13-hexahydro-1H-4,12-methanobenzofuro[3,2-e]isoquinoline-7,9-diol;trihydrate;hydrochloride

évaluation	Susceptible de nuire au fœtus.
------------	--------------------------------

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

Cancérogénicité

Remarque

Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Peut provoquer de la fatigue et de l'inconscience. Peut générer haut-le cœur/ momissement/ asthme. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Irritation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Indications générales**

Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Remarque N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles. Attention - Cette matière n'est pas encore complètement examinée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	07	Déchets des procédés de la chimie organique
Code de déchets CEE	07 05	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques
Code de déchets CEE	07 05 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1544	1544	1544
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.	ALKALOID SALTS, SOLID, N.O.S.	ALKALOID SALTS, SOLID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****Classe de contamination WGK 3
de l'eau (Allemagne)Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H331 Toxicité par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

- Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, Catégorie 3
 Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Lact. Toxicité pour la reproduction, Lactation
 Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
 Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Nom commercial: Morphini hydrochloridum trihydricum

Numéro de la matière: 055000

Version: 5 / CH

Date de révision: 20.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 20.08.24

Skin Sens. 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.